

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU
31 DÉCEMBRE 2011, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE
2013 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013**

**PHASE 2 – APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2013 ET À LA
MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013**

- 1. Références :**
- i) Pièce B-0073, GI-16, document 8, page 1;
 - ii) Pièce B-0112, GI-23, document 1, page 34;
 - iii) Pièce B-0112, GI-23, document 1, page 35.

Préambule :

- i) « *L'Office prévoit procéder à son analyse et faire connaître sa décision en septembre 2012.* »
- ii) « *Toutefois, à titre d'information et en se basant sur son programme tel que déposé à l'Office, veuillez trouver ci-dessous une estimation des coûts qui seront encourus dans le cadre de son programme de francisation pour les postes que Gazifère est présentement en mesure d'estimer. Il est possible que certains coûts soient encourus d'ici la fin de l'année témoin 2012, toutefois, la majorité de ceux-ci seront encourus durant les années témoins 2013 et 2014.* »
- iii) Les coûts estimés par Gazifère pour son programme de francisation totalisent 556 k\$.

Demandes :

- 1.1 Veuillez indiquer si l'Office a rendu la décision dont il est question à la référence (i) relative au programme de francisation remis par Gazifère. Dans la négative, veuillez préciser le nouvel échéancier.
- 1.2 Veuillez indiquer la nature et le niveau des coûts qui seront possiblement encourus d'ici la fin de l'année 2012, comme indiqué à la référence (ii).
- 1.3 Veuillez déposer une mise à jour de l'estimation des coûts qui seront encourus par Gazifère pour son programme de francisation, selon la référence (iii).

- 2. Références :**
- i) Pièce B-0073, GI-17, document 2.3.2;
 - ii) Décision D-2008-144, page 19.

Préambule :

i) Gazifère présente le calcul de l'impact de la variation du compte de stabilisation de la température à la base de tarification. Pour établir la base de tarification moyenne prévue en 2013, Gazifère tient compte d'un amortissement de 81,9 k\$ en 2012 et de 58,1 k\$ en 2013.

ii) *« Pour les années suivantes, la Régie demande à Gazifère d'amortir de façon linéaire sur une période de cinq ans le solde du compte de stabilisation de la température constaté en fermeture des livres. Cet amortissement doit être pris en compte dans l'établissement du revenu requis à partir de la deuxième année subséquente à titre d'exclusion. »*

Demande :

2.1 Veuillez détailler l'amortissement des années 2012 et 2013 de la référence (i) et fournir la cédule de continuité qui tient compte des cinq (5) années d'amortissement autorisées à la référence (ii).

- 3. Références :**
- (i) Pièce B-0042, page 14;
 - (ii) Dossier R-3724-2010, pièce B-0035, GI-36, document 1;
 - (iii) Dossier R-3758-2011, pièce B-0086;
 - (iv) Pièce B-0079;
 - (v) Pièce B-0112, page 2;
 - (vi) Dossier R-3722-2010, pièce GI-3, document 1, page 3.

Préambule :

(i) *« De plus, afin d'assurer un service fiable et sécuritaire à sa clientèle, les analyses préliminaires effectuées à ce jour confirment qu'un renforcement majeur d'un secteur du réseau de distribution de Gazifère est inévitable et devra être opérationnel au plus tard pour la période hivernale 2017-2018 »*

(ii) La pièce B-0035, GI-36, document 1 fait état du nombre de clients, des volumes et des revenus de distribution budgétés pour le dossier tarifaire 2011. Le volume total prévu est de 155 089 milliers de m³. La Régie a calculé que 125 076 milliers de m³ sont des volumes avec chauffage.

(iii) La pièce B-0086 fait état du nombre de clients, des volumes et des revenus de distribution budgétés pour le dossier tarifaire 2012. Le volume total prévu est de 160 573 milliers de m³. La Régie a calculé que 122 223 milliers de m³ sont des volumes avec chauffage, une diminution de 2,3 % par rapport 2011.

(iv) La pièce B-0079 fait état du nombre de clients, des volumes et des revenus de distribution budgétés pour le dossier tarifaire 2013. Le volume total prévu est de 164 017 milliers de m³. La Régie a calculé que 122 297 milliers de m³ sont des volumes avec chauffage, un volume stable par rapport à 2012.

(v) « 1.2 Veuillez indiquer la moyenne des additions de clients nettes des pertes des 5 dernières années (de 2007 à 2011) et les additions nettes des pertes prévues pour l'année 2013.

Réponse 1.2 :

Basé sur les additions de clients historiques, la moyenne des additions de clients nettes des pertes des 5 dernières années (de 2007 à 2011) est de 1 166. Les additions nettes des pertes prévues pour l'année 2013 se chiffrent à 947. Cette projection est moins élevée que les données historiques mais elle reflète le ralentissement constaté et anticipé dans le marché de la nouvelle construction. D'ailleurs nous pouvons constater ce ralentissement en comparant la moyenne des additions de clients nettes des pertes des années 2006 à 2010 qui se situe à 1 228 comparativement à la moyenne des 5 dernières années 2007 à 2011 qui totalise 1 166. »

(vi) En réponse à la question 2 b) portant sur les données prévisionnelles utilisées dans le dossier d'investissement du chemin Pink, Gazifère affirme :

« Gazifère runs an annual forecast and simulation analysis of its networks using Synergee software, the industry leader.

The simulation analysis includes actual field pressure readings taken at stations, and compares these to the projected pressures in Synergee for accuracy. The "actual" analysis then forms the baseline for the forecasting analysis.

The forecasting analysis, also completed in Synergee, incorporates customer load adds for the upcoming year into the baseline based on projected growth, historical data and known customer enquiries. It then calculates system pressure requirements, comparing them against "projected" consumption. This helps determine if a reinforcement is required for the following year.

A long range plan is completed for the system every 10-20 years. This plan looks at the consumption and system pressure requirements into the future. However, the accuracy of the model diminishes as the years are extended. To account for this the long range plan is calibrated annually using the latest population, customer growth and gas consumption information available. »

Demandes :

3.1 Veuillez fournir les analyses préliminaires confirmant qu'un renforcement majeur serait requis pour la saison 2017-2018.

- 3.2 Veuillez faire le lien avec la diminution puis la stabilisation des volumes avec chauffage présentés dans les dossiers tarifaires 2011, 2012 et 2013 ainsi qu'avec le ralentissement anticipé dans le marché de la nouvelle construction.
- 3.3 Veuillez préciser si Gazifère a utilisé le même outil de planification que celui du dossier du chemin Pink.
- 3.4 Veuillez préciser si l'outil de planification utilisé tient compte du réchauffement climatique.

4. Référence : Pièce B-0112, page 39.

Préambule :

(i) « 15.6 Est-ce que Gazifère prévoit un calendrier des étapes de planification et de leurs coûts comportant des déboursés minimes au début, moyens au milieu et élevés en fin de processus ? Veuillez préciser. Veuillez aussi élaborer sur la possibilité d'un processus en parallèle pour certaines étapes et sur l'obtention de certaines autorisations subséquemment à l'autorisation de la Régie.

Réponse 15.6 :

Gazifère has already incurred some cost in the preliminary evaluation of its future gas network capacity requirements. Gazifère does expect that the largest expenditures will be incurred in the construction phase of this capital project however significant costs directly attributable to the project are expected to begin in 2013. Estimating the cost of the various phases of the project will form part of the work completed at the next stage of the project.

[...].»

Demandes :

- 4.1 Comment Gazifère a-t-elle traité les coûts d'évaluation préliminaire déjà encourus (preliminary evaluation)?
- 4.2 Veuillez faire le lien entre le CFR demandé pour les coûts à venir et le traitement des coûts déjà encourus.

- 5. Références :**
- (i) Dossier R-3722-2010, Décision D-2010-063, paragraphe 37;
 - (ii) Dossier R-3722-2010, pièce GI-2, document 1, page 5;
 - (iii) Dossier R-3722-2010, pièce GI-2, document 1, page 7.

Préambule :

(i) « [37] Ce bref rappel des circonstances, prévalant au moment où la Régie a eu à se prononcer sur les demandes de Gazifère dans le dossier de la deuxième traversée, permet de mettre en lumière que, dans l'état actuel d'avancement du projet de la troisième traversée, la Régie dispose de trop peu d'informations tant sur les coûts que sur la faisabilité et la rentabilité du projet. La Régie ne remet pas en cause l'utilité, pour Gazifère, d'engager des charges dans la planification et l'élaboration du projet d'une troisième traversée, mais considère qu'elle ne peut présumer d'avance, dans les circonstances actuelles, du caractère prudemment acquis et utile des frais engagés. »

(ii) En réponse à la question 4.2 portant sur la calibration à 3240 kPa du projet Chemin Pink alors que le réseau est opéré à 1207 kPa, Gazifère affirme:

« The pipe will be tested at the higher pressure rating in order to form part of an eventual extra high pressure line from Ontario, through the third river crossing, which is currently under planning review for construction in 2015. This extra high pressure line is necessary to sustain the projected customer growth in the Aylmer sector beyond 2015. As demonstrated in the table in response 1.1, the pressure is expected to drop to 680 kPa by 2015 at which time the system will need further reinforcement.

The future river crossing will deliver gas at the higher pressure of 3,240 kPa. The Chemin Pink 8 inch line will tie into the future river crossing and act as the final leg feeding into Gatineau. As such, it will be required to operate at the higher pressure of 3,240 kPa at that time only and not before then. »

(iii) En réponse à la question 5.1 portant sur la solution aux enjeux liés à la troisième traversée, Gazifère affirme :

« Previously, the third river crossing was not selected as the preferred option as there were other less expensive options to reinforce the Gazifère system. However, those options have been implemented and the projected growth indicates a further need to reinforce the system. This future reinforcement will be achieved through the third river crossing. The urgency to commence this reinforcement has increased. The three parties involved (Gazifère, Niagara Gas Transmission Limited and Enbridge Gas Distribution) have started preliminary analysis and studies to ensure completion of the project for the heating season of 2015 / 2016. Detailed Engineering work will follow in the next few years, along with extensive forecast review and needs assessment. »

Demandes :

5.1 Tel que mentionné à la référence (i), la Régie a refusé, dans la décision D-2010-063, la création d'un CFR de 225 000 \$ portant sur le renforcement de réseau. Veuillez élaborer sur le changement de situation, particulièrement en ce qui concerne le niveau d'information présenté à la Régie sur les coûts, la faisabilité et la rentabilité du projet, dans le cadre de la demande de CFR présentée cette année.

5.2 Quel serait l'impact si la Régie refusait la demande de Gazifère? Veuillez élaborer.

- 6. Références :**
- (i) Dossier R-3722-2010, pièce GI-2, document 1, page 9;
 - (ii) Dossier R-3722-2010, pièce GI-2, document 1, page 11;
 - (iii) Pièce B-0112, pages 39-40;
 - (iv) Pièce B-0112, pages 40-41.

Préambule :

(i) En réponse à la question 6.3 portant sur le détail du CFR de 225 000 \$ demandé, Gazifère affirme :

« *We anticipate that the requested capital will be spent as follows:*

<i>Land Purchase:</i>	<i>\$55,000</i>
<i>Civil Engineering studies:</i>	<i>\$25,000</i>
<i>Environmental studies:</i>	<i>\$105,000</i>
<i>Geotechnical studies:</i>	<i>\$40,000 »</i>

(ii) En réponse à la question 6.8 portant sur l'inclusion dans la base de tarification du CFR demandé, Gazifère affirme :

« *La réalisation d'un projet de l'envergure d'une troisième traversée de rivière nécessite quelques années de planification, d'études, de préparation ainsi que l'obtention de toutes les autorisations requises. Au lieu de maintenir un compte de frais reportés à l'extérieur de la base de tarification et de calculer des intérêts capitalisés pendant plusieurs années, Gazifère a plutôt choisi, tout comme elle l'a fait dans le passé pour le compte de frais différés – Améliorations du réseau, de demander un compte de frais reportés à inclure dans la base de tarification. »*

(iii) « *15.6 Est-ce que Gazifère prévoit un calendrier des étapes de planification et de leurs coûts comportant des déboursés minimes au début, moyens au milieu et élevés en fin de processus ? Veuillez préciser. Veuillez aussi élaborer sur la possibilité d'un processus en parallèle pour certaines étapes et sur l'obtention de certaines autorisations subséquentement à l'autorisation de la Régie.*

Réponse 15.6 :

Gazifère has already incurred some cost in the preliminary evaluation of its future gas network capacity requirements. Gazifère does expect that the largest expenditures will be incurred in the construction phase of this capital project however significant costs directly attributable to the project are expected to begin in 2013. Estimating the cost of the various phases of the project will form part of the work completed at the next stage of the project.

Starting in 2013, Gazifère anticipates engaging a project manager and initiating the work required to plan, in detail, this reinforcement project. This will include the evaluation and ranking of the route alternatives and the preparation of the required information to request approval from the Régie. Gazifère anticipates this will take all or most of 2013 to complete. From there it is anticipating that the Gazifère reinforcement project will have several time constraints associated with the permitting and approval processes. The most significant timeline constraint is expected to be the environmental approval process which will include a full government environmental impact study which is expected to take 3 to 4 years for completion. During the environmental assessment period, Gazifère anticipates completing the Régie's review process which, depending upon the final preferred route selected may coincide with reviews by the OEB (Ontario Energy Board) and NEB (National Energy Board). Gazifère believes these regulatory reviews may take as long as 2 years to complete. Also, during the environmental assessment period, Gazifère anticipates completing Municipal and Ministry of Transportation review processes which it believes will take 2 to 9 months. The final construction phase is expected to take 6 to 9 months depending on the final route selected.

Gazifère has approximately 60 months to complete this reinforcement in order to be able to support the expected 2017/2018 peak demand. The above time estimates show the work will take between 51 and 69 months to complete depending on the preferred route chosen and its complexity. It is therefore important that Gazifère begin the more intensive and costly planning stage of this project as soon as possible to ensure it can continue to reliably serve its customers in the future. »

(iv) « 15.7 Quels sont les critères déterminant le choix du montant demandé ?

Réponse 15.7 :

Gazifère demande un montant maximum de 300 000\$ dans le cadre de cette demande tarifaire et précise qu'elle déposera une demande auprès de la Régie dans un dossier tarifaire subséquent advenant le cas où ce montant n'était pas suffisant. Gazifère a besoin de cette somme afin de lui permettre de débiter le processus de planification détaillée de son projet majeur de renforcement du réseau. Lors de cette étape de planification, Gazifère sera en mesure de choisir la meilleure option et le meilleur tracé tant pour le distributeur que pour sa clientèle. Cette étape est primordiale afin de lui permettre de préparer sa demande d'autorisation préalable à la Régie et de justifier la nécessité d'un tel projet majeur. »

Demandes :

- 6.1 Veuillez justifier la nécessité d'un CFR de 300 000 \$ alors qu'un CFR de 225 000 \$ incluant un terrain de 55 000 \$ a été demandé en 2010 dans le même but.
- 6.2 La durée prévue de 60 mois du projet apparaît découler de l'option d'une 3^e traversée. Quelle serait la durée prévue d'un projet de renforcement qui serait situé à l'intérieur de la franchise de Gazifère?
7. **Références :** (i) Pièce B-0112, pages 17-18;
(ii) Pièce B-0112, pages 18-19.

Préambule :

- (i) « 9.2 *Quel serait l'impact si la Régie refusait la demande de Gazifère? Veuillez élaborer.*

What would be the impact if the Régie refused Gazifère's request? Please elaborate.

Réponse 9.2 :

Regardless of the Régie's decision, Gazifère will convert to USGAAP as of January 1st, 2013 for financial reporting purposes in order to align with Enbridge Inc's reporting. In consideration of what has been filed in exhibit GI-16, documents 2.1 and 2.2, the following impacts of refusing Gazifère's request must be considered:

- *A Z-factor for pension contributions (cash basis) must still be added to the formula since no contributions are presently included in the formula.*
- *Potential earnings impact as a result of the difference between the accrual basis of expense and cash expense for post-employment benefits.*
- *The burden associated with maintaining two sets of books in order to reconcile the difference between accrual basis for financial reporting purposes and cash basis for regulatory purposes.*
- *With respect to OPEB, the regulatory accounting (recovery on the cash basis) would not be in accordance with USGAAP for financial reporting purposes and therefore would increase the complexity for financial statement users.*
- *Potential inconsistencies with other gas utilities in Quebec, resulting in different regulatory accounting frameworks*

If the Régie refused this request, but approved a Z-factor for pension contributions (cash basis) for the years 2013 (including the 2012 contributions) to 2015, and a Pension and OPEB deferral account to capture the cumulative difference between accrual expense and what has been included in rates; then this would have no impact to Gazifère during the 2011-2015 IR term. In

the 2016 Rate Case, Gazifère would request for the exogenous factor related to this deferral account.

If the Régie refused this request, or the Z-factor request for pension contributions (cash basis) as a substitute, and any other subsequent request for a Z-factor for Pension and OPEB deferral account, then Gazifère will find itself in a severe deficiency situation for the current IR term. Therefore, Gazifère may be forced to move away from the IR model and back to the cost of service model for ratemaking purposes. » [Nous soulignons]

(ii) « 9.4 *Quel serait l'impact si la Régie reportait l'étude de la demande à la date de fin du mécanisme?*

What would be the impact if the Régie deferred the consideration of this request to the date of termination of the present mechanism?

Réponse 9.4 :

Please refer to exhibit GI-23, document 1.3 (scenario 1), for the impact of the exogenous factor related to the conversion to USGAAP if the request was deferred until 2016 Rate Case. We have assumed that following the renewal of the incentive mechanism, the formula would include in the RRt-1 the post-employment benefits on the accrual basis, and the approval within this Rate Application of a Pension and OPEB deferral account to capture the 2012, 2013, 2014, and 2015 difference between accrual expense and what is included in rates.

If the Régie approves the recovery of the pension contributions (cash basis) through a Z-factor and a Pension and OPEB deferral account to capture the difference between accrual expense and what is included in rates for the years 2012, 2013, 2014 and 2015 within this Rate Application, the exogenous factor in the 2016 Rate Case related to the conversion to USGAAP is estimated in exhibit GI-23, document 1.4 (scenario 2). » [Nous soulignons]

Demandes :

- 7.1 Est-ce que les réponses de Gazifère aux questions 9.2 et 9.4 en référence (i) et (ii) constituent des demandes subsidiaires, incluant la création de CFR et de la cotisation au régime de retraite 2012 sur la base des déboursés?
- 7.2 Si oui, veuillez déposer une demande amendée, ainsi que la preuve à son appui, incluant particulièrement la cotisation 2012 au régime de retraite.

8. **Référence :** [:http://www.nifccanada.ca/conseil-des-normes-comptables/reunions/resumes-des-decisions/2012/item67810.aspx](http://www.nifccanada.ca/conseil-des-normes-comptables/reunions/resumes-des-decisions/2012/item67810.aspx).

Préambule :

« Adoption des IFRS par les entités ayant des activités à tarifs réglementés

Le CNC a décidé de reporter d'une autre année, soit au 1er janvier 2014, la date de basculement obligatoire aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés admissibles. Dans un compte rendu qui traitait du report (au 1er janvier 2013) de la date de basculement obligatoire pour ce secteur décidé antérieurement, le CNC a indiqué qu'il suivrait attentivement l'évolution de la situation dans l'intervalle et évaluerait la nécessité d'un autre report si jamais une solution provisoire n'était pas trouvée à l'intérieur de ce délai, mais demeurerait une possibilité. Or, c'est le cas, au vu des déclarations publiques récentes de l'IASB au sujet du degré de priorité qu'il entend accorder dans son programme de travail à venir aux entités ayant des activités à tarifs réglementés. Le CNC a jugé préférable de mettre fin dès maintenant à l'incertitude des parties prenantes concernant un autre report éventuel, plutôt que d'attendre à plus tard en 2012.

Le CNC prévoit publier la modification de l'Introduction à la Partie I du Manuel en octobre 2012. »

Demande :

8.1 Étant donné que le conseil des normes comptables (CNC) permet aux entités réglementées de bénéficier d'une année d'exemption supplémentaire avant le basculement aux IFRS, est-ce que Gazifère a considéré la possibilité de continuer l'utilisation des PCGR canadiens?